

COUPE DE FRANCE DE CAMION CROSS

Ce règlement complète ou modifie la réglementation générale de camion cross

ARTICLE 1. ORGANISATION

1.1. OFFICIELS

La FFSA désignera sur chaque compétition de la Coupe de France :

- Un Commissaire Technique délégué

1.2. CALENDRIER

Un minimum de deux semaines séparera deux compétitions inscrites au calendrier de la Coupe de France.

La Coupe de France de Camion Cross se disputera sur les compétitions suivantes :

29-30 avril 2023	Elne	Asa Terre d'Elne
20-21 mai 2023	Bourges	Asa du Centre
17-18 juin 2023	Baud	Asaco Océane
14-16 juillet 2023	Villefranque	Asa Adour Pays Basque
05-06 août 2023	Lessay	Asaco Pays Normand
26-27 août 2023	Saint Junien	Asa Terre de St Junien 87
16-17 septembre 2023	Saint Vincent des Landes	Asa Autocross de l'Ouest
14-15 octobre 2023	Veynes	Asa des Alpes

La FFSA se réserve le droit de modifier ce calendrier.

ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1. ENGAGEMENTS

Seuls les pilotes inscrits à la Coupe de France marqueront des points.

Chaque concurrent désirant s'inscrire à la Coupe de France devra adresser à l'opérateur au plus tard le 31 mars de l'année en cours (cachet de la poste faisant foi), **un dossier comprenant :**

- le bulletin d'inscription à la Coupe de France dûment complété ;
- **un chèque du montant des droits d'engagement pour chaque compétition figurant à son programme prévisionnel, établi à l'ordre de chaque ASA organisatrice (ces derniers seront remis à l'encaissement une fois la compétition courue).**

Un pilote inscrit à la Coupe de France qui ne participe pas à une compétition figurant à son programme prévisionnel, perdra ses droits d'engagements (sauf cas de force majeure apprécié par la commission Camion Cross).

3.2.1. Licences

Les pilotes titulaires d'une licence délivrée par une ASN étrangère seront autorisés à comptabiliser des points au classement de la Coupe de France de Camion Cross (sous réserve d'inscription à la Coupe de France).

ARTICLE 4. VEHICULES ET EQUIPEMENTS

4.2. TRACTEURS ADMIS

- Classe Camion Léger,
- **Classe Super Léger**
- Classe Camion Cross,
- Classe Super Camion Cross.

Tout pilote souhaitant s'engager dans 2 classes différentes doit le signaler lors de sa première participation en début de saison au Commissaire Sportif délégué.

Le pilote vainqueur de la Coupe de France pourra dans l'année suivante, inscrire son numéro de course sur le pare-brise entouré d'un liseré blanc.

Sur le volontariat d'un organisateur, 1 ou 2 journée(s) de vérifications techniques obligatoires seront organisées en début de saison.

ARTICLE 9. CLASSEMENT

9.1. ATTRIBUTION DES POINTS

9.1.1. CLASSEMENT PILOTES

Pour chaque classe, une attribution de points sera faite de la manière suivante :

Position	Point Bonus	Par manche	Finale	Total
1er	4	10	30	74
2e	4	9	27	67
3e	4	8	24	60
4e	4	7	21	53
5e	4	6	18	46
6e	4	5	15	39
7e	4	4	12	32
8e	4	3	10	26
9e	4	2	9	21
10e	4	1	8	16
11e	4	1	7	15
12e	4	1	6	14
13e	4	1	5	13
14e	4	1	4	12
15e	4	1	3	11
16e	4	1	2	10

Nota : 1 point sera attribué à tout pilote non qualifié pour une finale, classé à l'issue des manches.

A l'issue de chaque compétition, un classement de la Coupe de France, réservé aux pilotes inscrits à la Coupe de France de Camions Cross sera extrait. Les points seront attribués selon cet unique classement.

9.1.2. CLASSEMENT FEMININ

Un classement féminin sera établi dans les mêmes conditions sous réserve qu'il y ait un minimum de 5 pilotes féminines au départ de chaque compétition (y compris en double monte).

9.2. POINTS BONUS

4 points de participation seront attribués à chaque pilote ayant fait le déplacement sur une compétition et satisfait au minimum aux vérifications administratives et techniques, quel que soit son résultat, sauf en cas de disqualification. Ces points seront acquis définitivement par le pilote, et ne pourront être décomptés, sauf en cas de disqualification.

9.3. CLASSEMENT GENERAL FINAL

Tous les résultats seront pris en compte pour l'établissement du classement final de la Coupe de France de Camion Cross.

ARTICLE 10. PRIX

Voir réglementation générale Camion Cross.

A l'issue de chaque compétition, une Coupe sera remise à la meilleure féminine.

La remise des prix faisant partie intégrante de la manifestation, une tenue propre et correcte est exigée lors de son déroulement (voir Art.3 Concurrents et Pilotes).